

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI LE 18 AVRIL 2024 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, maire Jean Junior Désormeaux, conseiller Marc-Antoine Lachance, conseiller

# **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Messieurs Danny Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Fernand Boudreault, directeur général à la Direction générale et madame Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14163/24-04-18

**POINT 1.1.1** 

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14164/24-04-18

**POINT 1.2.1** 

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

#### CE - 14165/24-04-18

**POINT 1.3.1** 

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 11 AVRIL 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 avril 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 12 avril 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 avril 2024 soit approuvé.

#### CE - 14166/24-04-18

**POINT 5.1** 

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FEUX DE CIRCULATION À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE (SOUM 2020-9)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Construction N.R.C. inc. », par la résolution numéro CM-14606/21-09-21, le contrat pour les travaux de remplacement d'équipements et de feux de circulation à divers endroits de la Ville (SOUM 2020-9);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 6 mai 2023;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 13 décembre 2023 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre:

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux de remplacement d'équipements et de feux de circulation à divers endroits de la Ville, exécuté par « Construction N.R.C. inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2020-9, soit approuvée.

# CE - 14167/24-04-18

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX DES STÈLES À AFFICHAGE NUMÉRIQUE - RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DE TROIS SITES (2016-1,2 TRAV)

ATTENDU QUE des travaux d'installation d'enseignes extérieures à affichage numérique sont prévus au programme triennal 2024-2026 des dépenses en immobilisations (projet #63);

ATTENDU QUE la Ville a procédé à une demande de prix pour des travaux de raccordement électrique de trois sites 2016-2,1 TRAV;

ATTENDU QUE le coût de l'estimation préliminaire, préparée par la firme Direktion 360 inc. avant la période de soumission, est de 108 532,38 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE monsieur Simon Sirois, chargé de projets au Service de l'ingénierie, a reçu par courriel le 18 mars 2024, les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	Montant soumissionné (taxes incluses)	Montant soumissionné corrigé (taxes incluses)	Conforme Non- conforme
Kilo Électrique inc.	140 875,16 \$	125 788,58 \$	Conforme
Lumidaire inc.	164 805,17 \$	S/O	Conforme
J.N.A. Leblanc Électrique inc.	260 563,82 \$	S/O	Non conforme
Neolect inc.	303 628,22 \$	S/O	Conforme

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions déposées, préparé par le Service de l'ingénierie en date du 26 mars 2024;

ATTENDU QUE le prix du plus bas soumissionnaire conforme a été corrigé suite à une négociation avec celui-ci;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat pour les travaux de raccordement électrique de trois sites (2016-2,1 TRAV) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur « Kilo Électrique inc. » au montant de 125 788,58 \$ (taxes et contingences incluses).

La Ville impute la dépense au règlement d'emprunt numéro 0969-000.

## CE - 14168/24-04-18

POINT 6.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION DE 4500 BORNES POUR LES MUNICIPALITÉS – ACHAT AUPRÈS DU FOURNISSEUR DE BORNES RECOMMANDÉ « ADD ÉNERGIE TECHNOLOGIE INC. (DBA) FLO »

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-14302/21-04-20, a autorisé le renouvellement de l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques, selon ses besoins futurs pour d'autres emplacements ou espaces publics de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville, par la résolution CM-15927/23-03-21, a approuvé le dépôt de la nouvelle demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation de 4500 bornes pour les municipalités;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a fait parvenir à la Ville une lettre d'acceptation au programme le 1<sup>er</sup> mai 2023;

ATTENDU QUE la Ville, par la résolution CE-13848/23-07-19, a approuvé l'entente de contribution financière dans le cadre des 4500 bornes de recharge d'Hydro-Québec 2023-P1;

ATTENDU QUE la Ville, par la résolution CM-16132/23-07-11, a adopté le règlement d'emprunt 0975-000 décrétant des travaux d'acquisition et de mise en œuvre d'équipement et de systèmes de contrôle du stationnement ainsi que d'équipements de recharge des véhicules électriques;

ATTENDU QUE dans les dépenses admissibles à la subvention, cette entente prévoit le coût d'achat de chaque borne auprès du fournisseur de bornes recommandé (tel que défini dans l'entente de partenariat avec la ville) incluant le frais de garantie de deux (2) ans;

ATTENDU QUE la soumissions du fournisseur recommandé « Add Énergie Technologie inc. (dba) FLO » s'élève à 94 518 \$, plus taxes, pour un montant total de 108 672.07 \$:

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte la soumission du fournisseur d'Hydro-Québec, soit Add Energie Technologie Inc. (dba) FLO pour un montant de 94 518 \$, plus taxes pour un montant total de 108 672,07 \$.

La Ville émet un bon de commande auprès du fournisseur.

La Ville autorise la directrice du Service de développement économique et électrification des transports, ou le responsable du dossier, à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.

#### CE - 14169/24-04-18

**POINT 7.1** 

CONTRAT DE COMMANDITES - FIÈREMENT FOOTBALL - MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL INC.

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entrainement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU Qu'un grand spectacle aura lieu le 18 mai 2024, à la place des Festivités;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE le grand spectacle, qui aura lieu le 18 mai 2024, est un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE la Microbrasserie Dieu du Ciel inc. offre un rabais à l'achat de ses produits, en échange de visibilité;

ATTENDU QUE la Ville désire s'approvisionner auprès de la Microbrasserie Dieu du Ciel inc et que cette dernière se voit être la seule microbrasserie sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville achètera 220 caisses de 24 canettes à la Microbrasserie Dieu du Ciel inc, transaction qui s'élèvera au montant de 14 611,80 \$;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat de la Microbrasserie Dieu du Ciel inc. se voit être un partenaire collaborateur de l'événement;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandite à intervenir avec la Microbrasserie Dieu du Ciel inc.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et de la Microbrasserie Dieu du Ciel inc.

#### CE - 14170/24-04-18

POINT 7.2

CONTRAT DE COMMANDITES - FIÈREMENT FOOTBALL - LRV NOTAIRES S.E.N.C.R.L

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entrainement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +:

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat LRV notaires s.e.n.c.r.l se voit être un partenaire majeur de l'événement;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites entre la Ville et LRV notaires s.e.n.c.r.l.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et LRV notaires s.e.n.c.r.l.

## CE - 14171/24-04-18

**POINT 7.3** 

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2024 AVEC LA CENTRALE DES ARTISTES

ATTENDU QU'afin de déployer une programmation artistique en art de la scène la Ville requière des services de niveau professionnel;

ATTENDU QUE La Centrale des artistes possède l'expertise nécessaire à la

recherche, l'embauche et la diffusion d'artistes en arts de la scène;

ATTENDU QUE La Centrale des artistes est reconnu en vertu du Guide de reconnaissance de la Ville à titre de partenaire affinitaire et est un partenaire culturel important au sein de la Ville;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 21 mars 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'entente à intervenir entre la Ville et la Centrale des artistes.

La Ville, conformément à l'entente à être signée, verse à la Centrale des artistes un montant maximum de 190 220,39 \$, taxes incluses.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

#### CE - 14172/24-04-18

**POINT 8.1** 

## MESURES DISCIPLINAIRES - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #5162

ATTENDU l'enquête effectuée à la suite des événements ayant eu lieu en octobre 2022, mais rapportés officiellement le 14 avril 2023;

ATTENDU la recommandation Service des ressources humaines relativement à l'imposition d'un (1) jour de suspension sans solde à l'employé #5162;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville suspend sans solde l'employé #5162 pour un (1) jour ouvrable comme mesure disciplinaire, à la date à être déterminée par la direction du service concerné.

### CE - 14173/24-04-18

**POINT 8.2** 

## MESURES DISCIPLINAIRES - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #459

ATTENDU l'enquête effectuée à la suite de l'événement ayant eu lieu le 21 février 2024;

ATTENDU la recommandation Service des ressources humaines relativement à l'imposition de trois (3) jours de suspension sans solde à l'employé #459;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville suspend sans solde l'employé #459 pour trois (3) jours ouvrables comme mesure disciplinaire, aux dates à être déterminées par la direction du service concerné.

<b>CE - 14174/24-04-18</b> POINT 9.1.1			
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE			
Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :			
La séance du comité exécutif soit levée.			
Le président,	La greffière,		
	Margare		
Marc Bourcier	MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire		